

# Une année au lycée Hoche

## L'organisation de l'année

La rentrée a lieu un soir des tout premiers jours d'octobre. Le lendemain matin, à 9 heures, se déroule la messe du Saint-Esprit, dans la chapelle du lycée, à laquelle assiste la grande majorité du personnel, enseignant ou non. L'année est pauvre en congés, si bien que beaucoup d'élèves restent dans l'établissement.

### Arrêté du 1<sup>er</sup> Août 1892

Art.1. Dans les lycées et collèges de garçons et de jeunes filles, les classes vaquent les dimanches, les jours de fêtes légales (Toussaint, Noël, premier jour de l'An, lundi de la Pentecôte, Ascension, 14 juillet) et les jeudis (sauf les exceptions autorisées par décision spéciale).

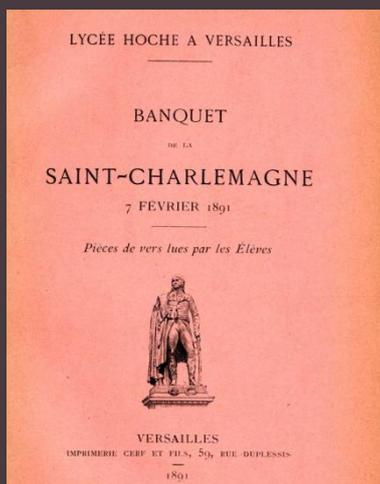
Art.2. Les vacances de Pâques sont réglées ainsi qu'il suit :

Sortie : le mercredi qui précède Pâques, à partir de midi ;

Rentrée, le lundi soir de la Quasimodo, à l'heure réglementaire.

La Quasimodo est le premier dimanche après Pâques.

## La Saint-Charlemagne



Chaque 28 janvier, a lieu la fête de Saint-Charlemagne, qui depuis 1808, réunit les chefs du lycée, des professeurs, des personnalités universitaires et locales, et les meilleurs élèves du trimestre écoulé, ceux qui ont obtenu plusieurs places de premier ou deuxième. Un repas amélioré est précédé de deux discours en vers très attendus, l'un en latin, l'autre en français, que des élèves de rhétorique ont composés avec soin.

## La distribution des prix

Les compositions trimestrielles se déroulent en classe et donnent lieu à un classement. Le chef d'établissement, accompagné du censeur, vient proclamer les résultats. La distribution des prix par les professeurs en toge est un moment-clé relaté dans la presse locale. En présence de personnalités politiques, locales et universitaires, elle récompense les premier et second prix par discipline et par division, après deux longs discours, et s'achève avec les couplets de la *Marseillaise*.

